SARL ABC BATTERIES

24 RUE VINCENT AURIOL

85000 LA ROCHE SUR YON

Comptes annuels au 31/10/2024
Période du 01/11/2023 au 31/10/2024

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Bilan Actif

		31/10/2024			31/10/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	2 995	2 995		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 214	2 904	310	564
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	37 577	36 435	1 142	3 164
	Autres immobilisations corporelles	157 112	108 448	48 663	60 505
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				3 120
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	23		23	23
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 133		3 133	3 133
	TOTAL (II)	204 054	150 783	53 271	70 508
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	665 344		665 344	554 390
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	343 315	8 965	334 350	283 557
	Autres créances	42 084		42 084	29 087
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	15 023		15 023	1 181
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 092		6 092	5 290
	TOTAL (III)	1 071 859	8 965	1 062 893	873 506
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 275 913	159 748	1 116 165	944 014
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			3 133	3 133
	(3) dont créances à plus d'un an				

LAC NS

Bilan Passif

		31/10/2024	31/10/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	40 000	40 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	20 000	20 000
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	338 862	250 280
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**171 201**	**88 583**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**574 064**	**402 862**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	73 821	165 759
	Emprunts et dettes financières divers	2 166	1 138
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	335 851	275 038
	Dettes fiscales et sociales	125 229	82 956
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 914
	Autres dettes	5 034	6 347
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**542 101**	**541 152**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 116 165**	**944 014**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	171 201,17	88 582,75
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	536 908	517 391
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	50 000	101 481

Lm c NS

Annexe

Faits caractéristiques

Désignation de la société : SARL ABC BATTERIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2024, dont le total du bilan est de 1 116 165 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 171 201 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/01/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2014-03 du 05/06/2014, à jour des règlements complémentaires, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel de transport : 1 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/10/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	2 995					2 995
	Autres	3 214					3 214
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**6 209**					**6 209**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	37 577					37 577
	Instal., agencement, aménagement divers	38 966		8 831			47 797
	Matériel de transport	95 704		7 480			103 184
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 848		1 283			6 131
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	3 120			3 120		
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**180 216**		**17 594**	**3 120**		**194 689**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	23					23
	Prêts et autres immobilisations financières	3 133					3 133
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 156**					**3 156**
	TOTAL	**189 580**		**17 594**	**3 120**		**204 054**

Notes sur le bilan

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/10/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	2 995			2 995
	Autres	2 650	254		2 904
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 645	254		5 899
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	34 414	2 022		36 435
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	13 413	4 427		17 840
	Matériel de transport	63 194	23 580		86 773
	Matériel de bureau, mobilier	2 406	1 429		3 835
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113 427	31 457		144 884
	TOTAL	119 072	31 711		150 783

Notes sur le bilan

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/10/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chg. sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation				
	Sur immobilisations - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	5 406	3 560		8 965
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**5 406**	**3 560**		**8 965**
	TOTAL GENERAL	**5 406**	**3 560**		**8 965**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	3 560	
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Notes sur le bilan

Créances et Dettes

		31/10/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 133	3 133	
	Clients douteux ou litigieux	15 174	15 174	
	Autres créances clients	328 141	328 141	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	837	837	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 948	4 948	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	36 299	36 299	
	Charges constatées d'avances	6 092	6 092	
	TOTAL DES CREANCES	394 625	394 625	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/10/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	50 000	50 000		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	23 821	18 628	5 193	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	335 851	335 851		
	Personnel et comptes rattachés	52 503	52 503		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 747	16 747		
	Impôts sur les bénéfices	25 934	25 934		
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 288	26 288		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 757	3 757		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 166	2 166		
	Autres dettes	5 034	5 034		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	542 101	536 908	5 193	

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	40 435
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	2 166

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	31/10/2024
Emprunts	Nantissement de fonds de commerce	337
		337

Notes sur le bilan

Composition du capital social

		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Titres composants le capital social au début de l'exercice	4 000	10,00	40 000
	Titres émis pendant l'exercice			
	Titres remboursés pendant l'exercice			
	Titres composant le capital social à la fin d'exercice	**4 000**	**10,00**	**40 000**

Notes sur le bilan

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'Exploitation	6 092	
Charges et Produits Financiers		
Charges et Produits Exceptionnels		
TOTAL	6 092	

ABC BATTERIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 24 RUE VINCENT AURIOL
85000 LA ROCHE SUR YON
802 341 511 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2024 s'élevant à 171 201,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	171 201,17 euros
A titre de dividendes Soit 16.25 € par parts	65 000,00 euros
La Solde	**106 201,17 euros**

En totalité au compte « Autres réserves ».

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

A compter du 1er janvier 2018 les revenus distribués sont imposables par défaut au prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8% (auxquels s'ajoutent les prélèvements sociaux ci-après détaillés).

En cas d'option expresse et irrévocable pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu, les revenus distribués sont alors éligibles à l'abattement de 40% préalablement à l'application de ce barème.

Cette option est à formuler chaque année au moment de la souscription de la déclaration d'impôt sur les revenus. Chaque associé reconnait avoir été informé que l'exercice de l'option est global et couvre l'ensemble de ses revenus mobiliers et plus-values de cessions de valeurs mobilières de l'année.

Conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des impôts, quel que soit le mode d'imposition retenu (barème progressif ou prélèvement forfaitaire unique), un prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire fixé au taux de 12,8% s'applique au moment du versement des revenus. Il est imputable sur l'impôt finalement dû et est susceptible de faire l'objet d'une restitution en cas d'excédent.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement obligatoire non libératoire, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être

LM NS MM

formulée, sous la responsabilité de l'associé concerné, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il est également précisé que les prélèvements sociaux sur les dividendes sont opérés à la source au taux global de 17,2%, quel que soit l'option d'imposition choisie entre le prélèvement forfaitaire unique ou l'application du barème progressif de l'IR, et l'établissement payeur, lorsqu'il est établi en France, procède à leurs retenues en faveur du Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

